

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le vingt-deux du mois d'octobre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - JEMMANUELLI - ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI - P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI –F. SEVEON – E.SUZZONI.

Absent(s) : M. A.ALBERTINI - MP . ANTONELLI - I. BENIGNI - A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI – J. LUCIANI - E. MUNIER – E. ORSINI - R. POIRON - G. SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration : N. MARIANI à J. PAOLINI – P.SIMEONI à F. MARCHETTI - R. SANTELLI à A. SANTINI - JM. SEITE à R. BARTHELEMY.

Secrétaire : ML. GUERINI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 23	Absents 11	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 27	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 15/10/2015

Date d'affichage :

OBJET :

**COMPLEXE SPORTIF
AMENAGEMENTS DE L'ESPACE
DES TENNIS

PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL DETAILLE

MODIFICATIF DE LA DEMANDE
DE SUBVENTIONS**

Le Président rappelle au conseil le projet d'aménagement de l'ancienne halle des tennis du complexe sportif pour réaliser :

- un mur d'escalade
- une salle de gymnastique
- un ring de boxe
- un dojo
- un espace enfants

La consultation des marchés de travaux est en cours. Le chantier devrait débuter en janvier 2016.

Le Président rappelle le budget détaillé de cette opération qui se présente comme suit :

Les montants actualisés sont exprimés HT.

Travaux :	- Travaux extérieurs – clos couvert	227 000 €
	- Corps d'états secondaires - finitions	704 320 €
	- Corps d'états techniques	345 650 €
Total travaux (base août 2014) :		1 276 970 €
Mobilier :		39 500 €
Programmation et AMO		19 415 €
Maîtrise d'œuvre + OPC + SSI		143 264 €
Contrôle technique & SPS		10 554 €
Frais divers		25 000 €

MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL INITIAL DE L'OPERATION :

Coût estimatif global HT : 1 514 703 €

Il convient d'apporter un modificatif au plan de financement de cette opération et rechercher une aide financière de 80 % du montant global, selon la répartition financière suivante :

Base montant global du projet : 1 514 703 €

CTC 65 % : 984 554 €

Etat DETR 15 % : 227 205 €

Communauté de communes Calvi Balagne 20 % : 302 940 €

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Le Président précise que le maître de l'ouvrage portera également en sus de la part d'autofinancement, les charges de TVA.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2015

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le plan de financement proposé par le Président.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse, l'Etat DETR une aide financière à hauteur de 80 % de la dépense hors taxe totale estimée à un montant de 1 514 703 €.

PRECISE que la Communauté de Communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20% restants auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer l'opération en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 22 octobre 2015

Pour copie conforme

Le Président

